

## La troisième réunion du conseil d'orientation :



*Les Membres du comité d'orientation régionale*

Cette réunion a eu lieu à l'hôtel El Aurassi Alger les 12 et 13 février 2007 et au cours de laquelle il a été annoncé officiellement le transfert du siège de la présidence du projet de la Tunisie vers l'Algérie pour la période allant de septembre 2007 à août 2009. Mr Brahim Bendjaber, président de la CACI assumera le poste de président relevant Mme Zohra Driss Becheur présidente de la commission environnement à l'UTICA et actuellement présidente du REME. A l'issue des points débattus par les membres lors de cette réunion, il a été recommandé ce qui suit :



1. Etablir le contact entre les REME locaux et les instances gouvernementales,
2. Mettre en place un guide sur les meilleures pratiques environnementales (échanges d'informations).
3. Mettre sur le site web des ministères partenaires de chaque pays, des informations sur la mise à niveau environnementale en vue d'échanger les bonnes expériences et d'en faire bénéficier tous les partenaires du réseau.
4. Mettre à disposition des partenaires, à travers le site du réseau, le spot publicitaire sur la MNE diffusé dans la télévision Tunisienne.

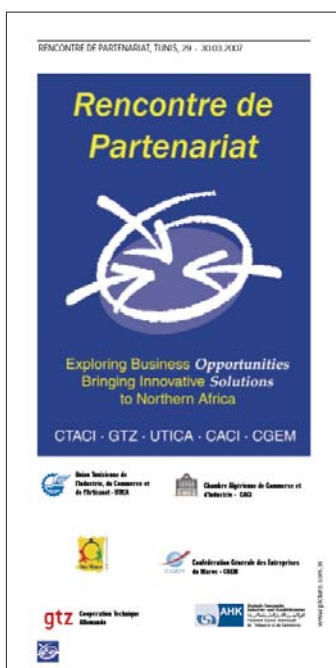
5. Rapprocher les législations en vigueur des directives européennes en matière de mise à niveau environnementale.
6. Développer encore plus la stratégie de communication sur la MNE pour les industriels car ils représentent un outil important pour la promotion du REME.
7. Repérer les secteurs prioritaires et mener des actions de sensibilisation à travers leurs fédérations.
8. Revoir l'étude de synthèse en proposant à ce que le bureau d'étude allemand prenne attache avec les trois bureaux qui sont à l'origine des informations exploitées, afin d'améliorer l'étude pour qu'elle puisse être présentée à la sphère des décideurs de chaque pays.
9. Diffuser régulièrement le bulletin d'info en faisant collaborer les partenaires à l'enrichissement du bulletin par des informations sur les actions et les chantiers sur la mise à niveau environnementale
10. Créer une rubrique de savoir-faire pour les opportunités qui existent dans chaque pays.

### Orientations pour la période 2007 :

- faire participer le REME aux travaux des instances internationales et des bailleurs de fonds
- Intensifier l'adhésion des entreprises via leurs organisations professionnelles au REME
- Accélérer la réalisation des activités d'informations
- Continuer avec le perfectionnement en Diagnostic environnemental spécifique DES
- Former sur le „Guide Chimique“
- Adapter le logiciel « management de déchets industriels » pour les entreprises de la société l'UWA (Heidelberg)
- Adapter la méthode « flux des matières »
- Informer sur l'instrument « alliance de l'environnement »
- Organiser des cycles de formation à l'intention de responsables d'entreprises et de consultants de la région (thèmes : gestion des produits chimiques et des risques industriels, efficacité énergétique, gestion des déchets)
- Oeuvrer pour l'intégration du concept MNE chez l'UME ET l'UMCE

### Développer des services et des actions régionales en matière de développement durable :

- Poursuivre l'application de l'approche régionale de manière permanente et collaborer avec d'autres projets régionaux pour intégrer davantage l'économie et l'environnement tout en veillant à ce que les enjeux du développement durable demeurent hautement prioritaires ;
- Assurer des transferts d'information et d'autres initiatives ciblées ayant pour but d'accélérer la mise en place des systèmes de management environnementaux pour en assurer la viabilité à long terme ;
- Organiser des séminaires en partenariat avec les organisations intéressées afin d'échanger des points de vue sur la meilleure façon de soutenir la Compétitivité environnementale dans un souci de durabilité ;
- Collaborer avec le METAP et d'autres parties prenantes afin de formuler des propositions d'actions communes.



## Évaluer le potentiel du marché régional et montrer des illustrations pratiques :

- Continuer à Inventorier l'efficacité relative des mesures d'incitations dans le contexte des objectifs stratégiques.
- Examiner de façon proactive les possibilités et les moyens les plus efficaces d'encourager l'utilisation des instruments d'incitations.
- Publier du rapport de synthèse de l'étude sur la MNE et engager le dialogue avec les parties concernées.
- Mettre au point d'ici Septembre 2007 un système de suivi visant à déterminer la base et les points de repère au titre des instruments et mécanismes destinés à la mise à niveau environnementale.
- Déterminer les services à privilégier dans l'optique régionale d'après la synthèse qui sera achevée vers la fin mai 2007.
- Faire participer le REME aux travaux des instances régionales, internationales et des autres bailleurs de fonds en en intégrant l'UMCE, et l'UME dans un souci d'élargir le réseau à d'autres pays méditerranéens
- Maintenir un dialogue avec les représentants des institutions européennes au sujet des normes, directives et standards environnementaux (par ex ; la directive REACH, les débats sur les ressources naturelles, etc).

## L'étude de synthèse

Entreprise dans le cadre du Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement REME, l'étude a couvert la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, et a présenté de manière non exhaustive la situation et les besoins existants dans ces pays ou susceptibles d'y apparaître dans les prochaines années. L'étude de synthèse sur « La mise à niveau environnementale : Etat des lieux et opportunités », a été présentée aux partenaires du réseau afin d'apporter des améliorations quant au fond de cette étude. L'objectif de cette dernière étant de dynamiser le processus de la Mise à Niveau Environnementale (MNE) dans la région et ce, en étudiant les opportunités existantes tout en se basant sur les expériences vécues en Europe.

### *Pour rappel, l'étude aborde:*

- la signification particulière des innovations écologiques comme facteur déterminant pour la compétitivité des entreprises, et leurs effets sur la concurrence et l'emploi ;
- l'analyse des instruments d'incitations de la politique environnementale et les mesures destinées à soutenir l'amélioration écologique basée sur le principe de l'innovation;
- les expériences réalisées en République Fédérale d'Allemagne ainsi que dans les nouveaux états membres de l'Europe orientale de l'UE.
- l'Environnement et l'économie dans le Maghreb
- les recommandations d'actions comme la mise au point de la politique environnementale : instruments, infrastructure et surveillance, ainsi que le soutien de la politique environnementale


Pour parvenir à des projets cohérents de mise à niveau environnementale, les programmes de développement et de coopération internationale font l'objet d'accords bilatéraux ou multilatéraux mis à la disposition des groupes cibles, décideurs et autres partenaires. De tels programmes au niveau régional ne sont pas en contradiction avec les projets nationaux. L'étude traduit dans quelle mesure ces programmes accordent une place particulière aux projets industriels et aux liaisons d'importance interrégionale que l'on devrait s'efforcer d'optimiser davantage dans les prochaines années.

Innovations écologiques :  
Expérience en Europe –  
opportunités dans le Maghreb

Etude de synthèse :  
La mise à niveau environnementale.  
Etat des lieux et opportunités

Expertise sur l'ordre de la :  
Gesellschaft für technische Zusammenarbeit  
(GTZ)

Dirk Scheer/Dr. Kerstin Bark

Institut für  
ökologische  
Wirtschaftsforschung  
gGmbH 



Les recommandations du document final devront être affinées par des fiches d'actions, notamment à développer lors des prochaines phases du projet REME/GTZ et montrer les perspectives de marché, et les possibilités de partenariat offertes au niveau régional.

## Rencontre de Partenariat



Le projet régional « Réseau des entreprises Maghrébines pour l'Environnement » (REME) a organisé, avec ses partenaires des patronats de l'industrie, une bourse pour aider à initier des contacts commerciaux. Les partenaires sont l'Union Tunisienne du Commerce et de l'Artisanat UTICA, la Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie CACI, et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc CGEM en collaboration avec la Coopération Technique Allemande GTZ et la Chambre Tuniso Allemande de Commerce et de l'Industrie AHK. Le but de cette manifestation a consisté au transfert de savoir dans le domaine de l'environnement, spécialement pour le secteur de l'industrie de la région vers l'Europe et vis versa.

Les pays du Maghreb ne sont pas à l'abri des problèmes environnementaux, et les gouvernements commencent à prendre conscience de la nécessité d'agir. En effet même si dans la région plusieurs sociétés de conseil et services en environnement interviennent déjà dans le secteur, cependant elles ne proposent pas encore toute la gamme des services demandés et les trois pays continuent à faire appel au personnel qualifié étranger. C'est ainsi que de bonnes perspectives s'offrent pour les entreprises allemandes du secteur de l'environnement, qui devront faire face à des conditions générales différentes dans les trois pays du Maghreb.

Plus d'une centaine d'entreprises étaient présentes au rendez vous et ont pu acquérir une meilleure compréhension de l'environnement économique de chaque pays et saisir les opportunités présentes sur ces marchés. Pour plus de détail, consultez notre site [www.reme.info](http://www.reme.info).



## Evènement parallèles

### La création de l'UME

L'Union Maghrébine des Employeurs (UME) est officiellement créée et ce depuis le 18 février 2007 à Marrakech. Il s'agit des organisations patronales des 5 pays maghrébins (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie) :

- la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM),
- la Confédération Algérienne du Patronat (CAP),
- la Confédération Nationale du Patronat de Mauritanie,
- l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)
- le Conseil des Hommes d'Affaires Libyens.



Les présidents des organisations patronales / de droite à gauche : Mr. Boualem M'rakache (Algérie), Mr. Mohamed Lafdhel Ould Bettah (Mauritanie), Mr. El Aalami Mouley Hafidh (Maroc), Mr. Hedi Djilani (Tunisie), Mr. Shabane Ibrahim Al Mountasser (Libye).

Pour rappel les présidents des organisations patronales du Maghreb, sont des partenaires sociaux des pouvoirs publics et dont le souci commun est l'expansion en parallèle du développement économique

#### **Ses objectifs:**

- Œuvrer dans l'intérêt commun pour une complémentarité économique entre les pays de l'UMA ;
- Renforcer la coopération et la coordination entre les différentes organisations agissant dans tous les domaines économiques ;
- Renforcer les intérêts économiques et sociaux des institutions représentées ;
- Contribuer à l'installation d'un environnement économique permettant d'encourager l'investissement entre les pays de l'UMA et favorisant le développement de projets communs ;
- Faire connaître les opportunités d'investissement et des échanges commerciaux dans chacun des pays de l'UMA, notamment par l'organisation de missions économiques et de visites de prospections dans les pays de l'UMA ;
- Définir des concepts et faire des propositions tendant à établir un dialogue avec les gouvernements et les autorités des pays membres afin de renforcer les projets communs d'investissements favorisant le flux des capitaux et des marchandises ;
- Echanger les informations entre les opérateurs économiques des pays membres ;
- Organiser des cycles de formation sur le transfert des technologies et l'échange d'expériences permettant d'améliorer les capacités de productivité locale des différents secteurs de production afin de pouvoir aux besoins des citoyens des pays membres ;

• Coordonner les positions des opérateurs maghrébins vis-à-vis des Communautés Economiques Régionales.

Toute organisation maghrébine patronale peut adhérer à l'union, à conditions que ses objectifs ne soient pas contraires à ceux de l'Union et dont les conditions d'adhésion sont fixées par le conseil d'administration.

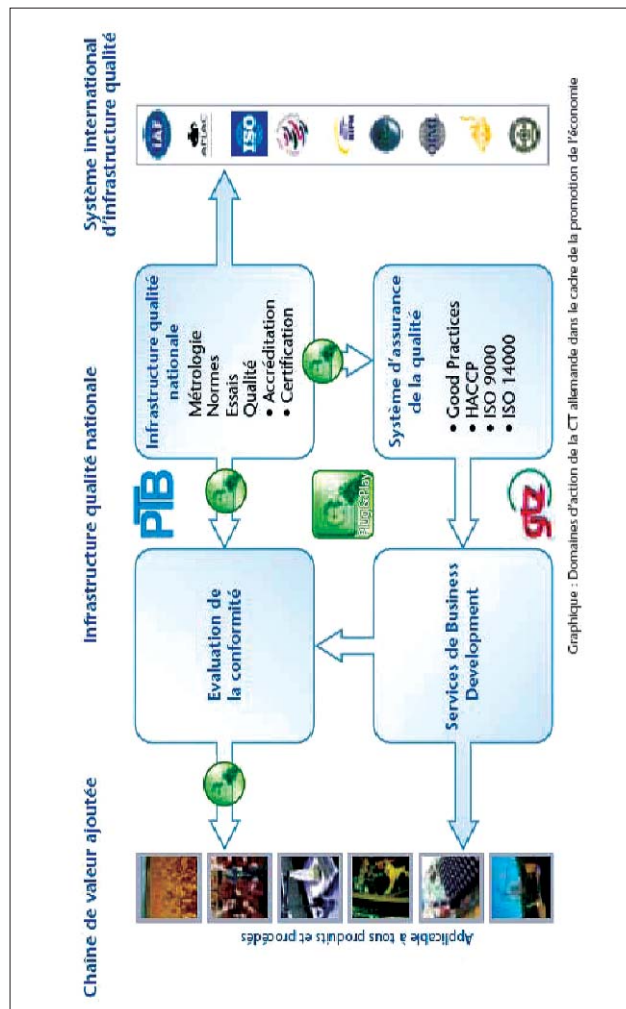
### Atelier PTB

Dans le cadre de leurs actions, la Coopération Régionale dans le domaine de l'Infrastructure Qualité au Maghreb, a organisé un atelier sur le développement d'un site internet commun pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et qui s'est tenu à Alger à l'hôtel El Djazair du 04 au 06 Mars 2007.

Ont participé à cet atelier sous la Coordination du PTB (Physikalisch-Technische Bundesanstalt) représenté par Mme Carola Heider:

- Ministère de l'Industrie avec ses organismes sous tutel : Office National de Métrologie Légale ONML, Institut Algérien de Normalisation IANOR, Organisme Algérien d'Accréditation ALGERAC, Institut National de la Productivité et du Développement INPED, de l'Algérie
- La Direction Générale des Stratégies Industrielles du Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des PME et l'organisme d'accréditation TUNAC de Tunisie
- Le Laboratoire National de Métrologie LPEE/LNM et la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité du Maroc
- Ainsi que les coordinateurs de la GTZ/REME des trois pays

### Synergie GTZ/REME-PTB



## LA DIRECTIVE EUROPEENNE «REACH»

Le règlement européen pour la prévention du risque chimique adopté le 18 décembre 2006, entrera en application le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Il s'agit de la nouvelle directive REACH [1] relative à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

Ce règlement demande en particulier aux producteurs et importateurs d'apporter la preuve de l'innocuité pour la santé ou de la maîtrise valable des risques pour 30 000 substances chimiques produites ou importées à plus d'une tonne par an et qui représentent la très large majorité des tonnages des 100 000 substances présentes aujourd'hui sur le marché communautaire.

La production mondiale de produits chimiques a explosé, passant d'un million de tonnes en 1930 à 400 millions aujourd'hui. Il est connu l'impact toxicologique d'à peine 3.000 substances sur les 100.000 commercialisées en Europe.

L'Union européenne évalue à près de 50 milliards d'euros, sur trente ans, le gain en terme de réduction des dépenses de santé liées aux allergies, cancers, maladies de la peau ou respiratoires.

L'industrie chimique dispose de clients puissants car elle est le fournisseur de la plupart des secteurs de l'économie. La Commission européenne insiste sur la nécessité de promouvoir la compétitivité de l'industrie chimique en encourageant notamment la mise au point de substances chimiques plus sûres.

En effet, le règlement REACH a un impact direct sur de nombreux secteurs industriels, producteurs ou utilisateurs de produits chimiques, et a des retombées très importantes en matière de protection de la santé et de l'environnement.

La Commission de l'Environnement du Parlement européen a travaillé en étroite collaboration avec la Commission européenne, chargée d'élaborer et de proposer la législation, en participant activement aux négociations relatives à la politique en matière de substances chimiques.

Le dossier REACH a de plus impliqué une coopération délicate avec d'autres commissions : Entreprises et industrie, Marché intérieur.

Durant les cinq prochaines années et au delà, une attention particulière sera accordée aux PME/PMI et à leur capacité d'innovation.

L'entreprise est tenue d'inventorier les substances à risque utilisées dans l'activité et d'identifier son rôle (fabricant, importateur, utilisateur final) puis évaluer les impacts de chaque substance.

Les acteurs concernés par ce règlement sont tous ceux de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, un fabricant de shampoing, peut être trois fois concerné : en tant que fabricant parce qu'il produit des molécules spécifiques ; en tant qu'importateur, en raison d'une activité de formulation nécessitant des matières premières en provenance d'un pays non européen ; en tant qu'utilisateur final, par une activité de formulation utilisant des matières premières acquises en Europe [2].

Une nouvelle agence européenne des produits chimiques a été mise en place et sera chargée de gérer la base de données, de recevoir les dossiers d'enregistrement, ainsi que d'élaborer des orientations en vue d'assister les producteurs et les importateurs, ainsi que les autorités compétentes, dans la mise en œuvre de ces dispositions



N° 2  
1<sup>er</sup> trimestre 2007

Siège du Projet REME :

UTICA  
BP 753, 1080 Tunis –  
Cedex  
Tél : +216-71-964 805  
Fax : 961 751 / 960 163

Dr. Otto Schmidt,  
Coordinateur régional  
REME  
otto.schmidt@gtz.de  
www.gtz-tunisie-mne.org  
www.utica.org.tn

Karim Hamzaoui,  
Coordinateur REME en  
Tunisie  
Tél : +216-71-964 805  
Fax : 961 751 / 960 163  
hamzaoui@reme.info

Lamia DALI YAHIA,  
Coordinatrice REME en  
Algérie  
CACI  
Tél & Fax : +213-21-964 442,  
daly@reme.info  
www.caci.com.dz

Asmaa FARIS,  
Coordinatrice REME au  
Maroc  
CGEM  
Tél : +212-22-251 161  
Fax : +212-22-230 466  
faris@reme.info  
www.cgem.ma

Les données de sécurité seront transmises par la chaîne d'approvisionnement, de sorte que ceux qui utilisent les produits chimiques dans leur propre processus de production pour fabriquer d'autres produits pourront le faire de manière sûre et responsable, sans mettre en danger la santé des travailleurs et des consommateurs et sans risque pour l'environnement.

Cela implique que l'information soit transmise en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement et entre tous les acteurs qui interviennent dans cette chaîne.

Ces dispositions obligent les utilisateurs en aval à examiner la sécurité de leurs utilisations des substances, en se fondant tout d'abord sur l'information communiquée par leurs fournisseurs, et à prendre des mesures de gestion des risques appropriées.

Quelle incidence REACH va-t-il avoir sur les décisions des fabricants et des importateurs ?

Un problème important va se poser dans un futur très proche, celui de l'incidence de cette directive à l'extérieur de l'Union Européenne et particulièrement au Maghreb,

Toutes les questions et inquiétudes des opérateurs économiques du secteur de la chimie, trouverons des réponses dans les prochains numéros de REME NEWS et à travers des séminaires et ateliers maghrébin de sensibilisation sur la Directive REACH qui seront organisés dans les prochains mois par le REME, et ce dans le cadre de ses actions de sensibilisation sur les réglementations environnementales européennes et leurs répercussions sur les échanges commerciaux avec les pays de la région.

[1]: REACH: Registration Evaluation and Autorisation of Chemicals.

[2]: Source d'informations Lettre Bureau VERITAS avril 2007

#### Sites utiles :

Agence européenne des produits chimiques :

<http://ec.europa.eu/echa/>

Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC) :

<http://www.berpc.fr>

Bureau des produits chimiques européen:

<http://ecb.jrc.it/reach/rip/>

Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) :

<http://www.acfci.cci.fr/environnement/conseillers.htm>

Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index_fr.htm)

Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) :

<http://www.ecologie.gouv.fr/-REACH-.html>

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie :

[http://mineco.fgov.be/organization\\_market/Reach/Reach\\_fr-01.htm](http://mineco.fgov.be/organization_market/Reach/Reach_fr-01.htm)

Union des Industries Chimiques (UIC) :

<http://www.uic.fr/fr/reach00.htm>

Union européenne:

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l21282.htm>